

YOMONI lance YOMONI KIDS, un parcours ouvrant l'assurance-vie en ligne aux enfants

YOMONI, spécialiste français de l'épargne en ligne¹, annonce le lancement d'un parcours enfant, **YOMONI KIDS**, entièrement intégré à son offre d'assurance-vie² digitale accessible dès 1000 euros.



Un an après le lancement de son service de gestion sous mandat de PEA et de compte-titre, en plus de son offre initiale d'assurance-vie, YOMONI souhaite s'adresser aux parents et à leurs enfants en offrant la possibilité d'accéder à YOMONI KIDS, **un nouveau parcours de souscription pour le contrat d'assurance-vie totalement dédié à l'épargne des jeunes**. Cette innovation part d'un constat simple : malgré des performances très basses, le livret A reste la première suggestion des conseillers bancaires et l'un des premiers réflexes d'épargne des Français lorsqu'il s'agit de leurs enfants.

"Avec un horizon de placement de plus de 15 ans, immobiliser son argent sur un placement sans risque aussi peu rémunéré que le livret A n'est clairement pas le meilleur conseil. Il faut au contraire le mettre au travail dans la durée et privilégier un placement diversifié en cherchant à optimiser le rendement obtenu par rapport à la prise de risque.", explique Sébastien d'Ornano, Président de YOMONI.



"Le bon conseil est donc de positionner cette épargne de long-terme sur un placement plus risqué que le livret A, d'autant plus que son taux actuel ne bat même plus l'inflation.", ajoute le dirigeant. Si l'impact court terme des crises financières (1990, 2000, 2008, 2011) sur l'épargne des Français est souvent évoqué, une analyse statistique simple permet de constater les bénéfices évidents pour ceux qui sont restés investis sur des durées longues. Pour les enfants nés en 1985 (voir tableau ci-dessous), si leurs parents avaient placé 1000 euros à leur naissance sur un livret A, nous constatons que les enfants auraient récupéré 2 056 euros à 18 ans. Si les mêmes parents avaient placé ces 1 000 euros sur un placement identique au CAC 40 au sein d'une assurance-vie, ils auraient récupéré 6 514 euros à leurs 18 ans.

¹-YOMONI est une société de Gestion de Portefeuille agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) sous le n° GP-15000014 et courtier en assurance, n° ORIAS 15003517.

²-Contrat assuré par Suravenir du Groupe Crédit Mutuel Arkea

Combien l'enfant aurait-il pu récupérer à ses 18 ans ?

Si les parents avaient souscrit une assurance-vie pour investir dans des Actions françaises

Si les parents avaient placé sur un Livret A

Année de naissance de l'enfant	Valeur nette finale si investissement Actions françaises	Performance annualisée nette des frais d'enveloppe et de fiscalité	Valeur finale si investissement Livret A	Performance annualisée Livret A	Multiple de gains Actions françaises vs Livret A
1967	5 860 €	10,3%	2 789 €	5,9%	2,7X
1968	8 751 €	12,8%	2 877 €	6,0%	4,1X
1969	11 996 €	14,8%	2 922 €	6,1%	5,7X
1970	6 647 €	11,1%	2 941 €	6,2%	2,9X
1971	10 496 €	14,0%	2 949 €	6,2%	4,9X
1972	14 877 €	16,2%	2 956 €	6,2%	7,1X
1973	9 399 €	13,3%	2 963 €	6,2%	4,3X
1974	10 787 €	14,1%	2 970 €	6,2%	5,0X
1975	15 226 €	16,3%	2 921 €	6,1%	7,4X
1976	15 055 €	16,3%	2 840 €	6,0%	7,6X
1977	14 636 €	16,1%	2 786 €	5,9%	7,6X
1978	14 944 €	16,2%	2 734 €	5,7%	8,0X
1979	12 196 €	14,9%	2 661 €	5,6%	6,7X
1980	13 031 €	15,3%	2 586 €	5,4%	7,6X
1981	15 315 €	16,4%	2 489 €	5,2%	9,6X
1982	26 267 €	19,9%	2 374 €	4,9%	18,4X
1983	24 487 €	19,4%	2 246 €	4,6%	18,9X
1984	11 676 €	14,6%	2 140 €	4,3%	9,4X
1985	6 514 €	11,0%	2 056 €	4,1%	5,2X
1986	5 079 €	9,4%	1 987 €	3,9%	4,1X
1987	3 640 €	7,4%	1 933 €	3,7%	2,8X
1988	6 365 €	10,8%	1 890 €	3,6%	6,0X
1989	5 036 €	9,4%	1 852 €	3,5%	4,7X
1990	3 832 €	7,7%	1 823 €	3,4%	3,4X
1991	2 968 €	6,2%	1 809 €	3,3%	2,4X
1992	3 246 €	6,8%	1 764 €	3,2%	2,9X
1993	3 086 €	6,5%	1 712 €	3,0%	2,9X
1994	1 939 €	3,7%	1 673 €	2,9%	1,4X
1995	2 688 €	5,6%	1 637 €	2,8%	2,7X
1996	3 167 €	6,6%	1 591 €	2,6%	3,7X
1997	2 499 €	5,2%	1 552 €	2,5%	2,7X
1998	2 039 €	4,0%	1 513 €	2,3%	2,0X
1999	1 668 €	2,9%	1 477 €	2,2%	1,4X

Sources et calculs : MSCI, Banque de France, MINEFI, DMS, FMI, Yomoni - 01/03/2017

Performances nettes des frais d'assurance-vie (0,6% par an) et des prélèvements sociaux (selon l'année d'ouverture du contrat)

Les performances passées ne préjugent bien sûr pas des performances futures et investir sur les marchés présente un risque en capital.



YOMONI KIDS, une réelle démarche d'optimisation d'épargne dès le plus jeune âge

Le parcours YOMONI KIDS permet ainsi aux parents d'ouvrir une assurance-vie au nom de leur enfant, investie sur les marchés via des ETF et des fonds indiciels, comme pour le reste de l'offre de YOMONI. Le principe de sélection reste identique, basé sur des réponses à un questionnaire rempli par les parents. **Le contrat étant au nom de l'enfant, il permet d'initier très tôt une logique de donation défiscalisée.**

Les versements effectués sont assimilés à des libéralités qui peuvent être considérées comme des dons, limités par un plafond de donation (100 000 € par parent donateur) renouvelable tous les 15 ans. Placer l'épargne de son enfant sur un contrat à son nom est également un bon moyen de la protéger vis à vis de l'évolution de la situation du foyer ou du couple, par exemple en cas de divorce.



Une souscription qui reste simple

*"Ouvrir une assurance-vie au nom de son enfant est un processus très fastidieux qui demande pour chaque parent de disposer d'un compte courant dans la même banque, un nombre incalculable de signatures, sans compter tous les documents à remplir. **Chez YOMONI, la simplicité est clé** et c'est un point sur lequel nous avons beaucoup travaillé pour YOMONI KIDS",* ajoute Sébastien.

YOMONI a digéré ce long et douloureux processus administratif et l'a transformé en une expérience plus simple, où chaque parent peut être autonome et indépendant pour avancer et signer lors de la souscription mais également pour suivre l'évolution de l'épargne de l'enfant.



Une volonté de participer à l'éducation financière des plus jeunes

Si l'ouverture de l'assurance-vie est une décision prise par les parents, YOMONI souhaite également **sensibiliser les enfants à l'éducation financière**, notamment par une communication leur étant dédiée (coffret de bienvenue, documents pédagogiques, etc.).

"C'est un petit pas pour les parents et un grand pas pour les enfants. L'épargne qui leur est réservée est souvent une épargne de long-terme. Elle sera sans doute clé pour leurs premiers projets d'adulte. C'est une responsabilité importante et l'occasion de les sensibiliser sur quelques éléments de finance personnelle, que les jeunes anglo-saxons maîtrisent généralement très bien, mais que les Français ignorent le plus souvent", conclut le Président.



Les points essentiels de YOMONI KIDS

- Une forte diversification de l'épargne et des gains potentiels plus importants qu'un livret sécurisé
- Une protection de l'épargne de l'enfant contre l'évolution de la situation du foyer
- Un parcours simple et 100% en ligne pour les parents
- Une fiscalité avantageuse
- Un début d'éducation financière pour l'enfant
- Ce type de gestion comporte un risque de perte en capital pour les profils 2 à 10.

Enfin, YOMONI KIDS a aussi été créé en considération d'un sujet qui nous anime au quotidien : **le sort réservé aux cochons-tirelires**. Après quelques mois, voire quelques années de bons et loyaux services ils sont tout simplement brisés, leur fidélité éparpillée en centaine de morceaux de porcelaine. La suite, nous ne la connaissons que trop bien : **c'est la poubelle**. Alors il est temps que cela cesse et c'est aussi pour cela que nous lançons notre offre YOMONI KIDS ! Stop aux pièces de monnaie qui finiront dans un cochon-tirelire, qui devra être inmanquablement brisé. **Optez pour une solution dématérialisée 100% en ligne.**



Rappel des performances de YOMONI

Performances passées des mandats d'arbitrage confiés à YOMONI selon les profils de risque retenus

au 28/02/2017	P1	P2	P3	P4	P5	P6	P7	P8	P9	P10
Performance depuis le lancement ⁽¹⁾	3,3%	4,4%	5,9%	7,1%	8,6%	10,0%	12,2%	14,4%	15,0%	17,3%
Performance 2016	2,3%	2,6%	3,1%	3,4%	4,0%	4,4%	5,7%	7,1%	6,5%	7,0%
Performance depuis le début de l'année ⁽²⁾	0,1%	0,5%	1,1%	1,6%	2,1%	2,7%	3,0%	3,3%	3,7%	4,3%
Indicateur de risque (SRRI) ⁽³⁾	1	3	3	3	4	4	4	4	5	5

(1) Depuis le 01/09/2015 - Les performances passées ne préjugent pas des performances à venir. (2) Les performances sont calculées prenant en compte le Taux net de frais de gestion annuels et garanti à 0,375% - dans l'attente du taux servi par le Fonds euro. (3) Le SRRI est un indicateur synthétique de risque et de performance (Synthetic Risk and Reward Indicator). Le score indiqué est une estimation du niveau de risque ainsi que du potentiel de rendement du fonds. Cet indicateur se base sur la volatilité passée du portefeuille (au cours des 5 dernières années). Le SRRI doit être interprété comme suit : Le niveau 1 correspond aux niveaux de risque et de performance potentielle les plus faibles. Cela ne signifie pas qu'il ne comporte aucun risque. A contrario, le niveau 7 est le niveau le plus élevé qui s'applique aux fonds les plus risqués.



À propos de YOMONI

YOMONI est une entreprise innovante dans le secteur de la finance (FinTech) qui a vocation à **simplifier la gestion du patrimoine des français** sur le long terme. YOMONI est la première Société de Gestion à proposer à tous les particuliers une offre sur mesure, aux frais de gestion abordables et 100% en ligne sur le site www.yomoni.fr.



À propos de YOMONI-VIE

YOMONI-VIE propose à ses clients dix portefeuilles sur mesure, caractérisés par **différents niveaux de risque**. Un outil de recommandation simple et innovant permet à chaque client de trouver le profil d'investissement adapté à son projet patrimonial et à sa tolérance au risque. Ce dernier est **individualisé en fonction des capacités de versements de chacun et de la durée du placement**.

Ces portefeuilles permettent d'accéder à une **diversification mondiale** sur cinq classes d'actifs : monétaire, obligations d'états, obligations d'entreprises, actions et matières premières. Depuis mai 2016 les clients aux profils les moins risqués (1 à 5) ont accès au **fonds en euros à capital garanti Suravenir Rendement** sur lequel YOMONI ne prélève **pas de frais** au titre de son mandat.

Les frais de gestion de YOMONI-VIE s'échelonnent ainsi de **0,6% à 1,6% tout compris** : frais du contrat d'assurance-vie, frais du mandat et frais des sous-jacents ETF.

<https://www.yomoni.fr/>



Contacts presse

Steele & Holt
CONFIDENCE - COMMUNICATION - REPUTATION

Daphné Claude daphne@steeleandholt.com 06 66 58 81 92
Bénie Igiraneza benie@steeleandholt.com 06 38 79 48 00